



Service de géologie, sols et
déchets
Quai du Rhône 12
1205 Genève

N/réf. JMA/msc

COMMISSION DE GESTION GLOBALE DES DECHETS

Rapport d'activité législature 2014-2018

4^{ème} année

(1^{er} juin 2017 – 30 novembre 2018)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 5, lettre o, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Articles 5 et 6 de la loi sur la gestion des déchets du 20 mai 1999 (L 1 20)
- Articles 7 à 10 du règlement de la loi sur la gestion des déchets du 28 juillet 1999 (RGD, L 1 20.01)

II. Compétences de la commission

La commission de gestion globale des déchets (art.6, al. 1 LGD) :

- élabore le concept cantonal de gestion des déchets;
- propose un plan cantonal de gestion des déchets et ses mises à jour;
- gère le fonds cantonal de gestion des déchets;
- propose au Conseil d'Etat le montant de la redevance prévue à l'article 35 de la LGD;
- établit des recommandations, suscite des filières de valorisation;
- fait toute proposition utile en matière de priorités, coordination et financement de projets;
- répond à toute consultation du département.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie à cinq reprises durant cette quatrième année. Les points suivants ont été abordés :

20 juin 2017 :

- Taux de recyclage des déchets urbains 2016
- Zones d'apport pour les déchets organiques
- Campagne de collecte des déchets de cuisine

15 septembre 2017

- Budget 2018 du fonds cantonal de gestion des déchets (FCGD)
- Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) 2018-2022

5 décembre 2017

- PGD 2014 : suivi des mesures et objectifs
- PGD 2018
- Adoption du budget 2018 du FCGD
- Demande de financement de l'association Tricrochet
- Demande de financement de l'association Earth Focus Foundation
- Point de situation du projet CLINK

13 mars 2018

- Bilan financier du FCGD
- Cheneviers IV
- Traitement des mâchefers
- Présentation des projets pilotes autorisés durant la période 2014-2022
- Coordination textiles

11 septembre 2018

- Statistiques de recyclage des déchets à fin 2017
- Soutien à la Coordination textile
- Projet de déchetterie mobile en rive gauche
- Budget du FCGD

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC).

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- convocation des séances de la commission
- préparation des ordres du jour et présentation de certaines thématiques
- prise des procès-verbaux de la commission et transmission
- renouvellement des membres de la commission (arrêtés CE)
- paiement des jetons de présence
- préparation du rapport d'activité.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

2 843,75 F.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.

Président de la commission :

M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département du territoire